HABILITATION ELECTRIQUE – Choix du stage Votre personnel non électricien



2 jours

(Chargé de chantier)

1 jour

(exécutant)

Voisinage BT interdit

- Accède uniquement aux locaux électriques pour des opérations d'ordre non électrique
- Travaille dans l'environnement de lignes électriques

BO et **HO** (avec indice **V** si Voisinage, nécessaire pour la HT)

BT: Tension inférieure à 1000 Volts en alternatif (ex: 230V, 400V)

HT: Tension supérieure à 1000 Volts en alternatif (ex: 20 000V)







Préparation à l'habilitation électrique du personnel non électricien BOV / HOV Exécutants et chargés de chantier

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit connaître le risque électrique et savoir s'en protéger.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant effectuer des interventions à proximité d'ouvrages ou installations électriques.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques:

Notions élémentaires d'électricité

- Circuit électrique - Différence de potentiel - Intensité - Résistance - La loi d'Ohm - Le générateur - Les effets du courant électrique - Le courant continu et alternatif

Sensibilisation aux risques électriques

- Les obligations et responsabilités des différents acteurs - Statistiques sur les accidents d'origine électrique - Les différents risques d'origine électrique

La prévention des risques électriques

 Le contexte réglementaire - La normalisation - Les moyens de protection contre les contacts directs - Les moyens de protection contre les contacts indirects - Protection contre les brûlures - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

Publication NF C 18- 510, définitions

- Prescriptions au personnel, obligation de formation - Domaine d'application de la publication NF C 18 510 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures - Définitions NF C 18 510 - Exemples de documents

Opérations dans l'environnement

- Les différentes zones d'environnement - Travaux au voisinage de canalisations isolées

Outillage électrique portatif à main

- Mesures de protection - Emplacements exposés - La TBTS - La TBTP - La séparation des circuits - Enceinte conductrice exigue - Cas particuliers

Évaluation et analyse des risques électriques

- Eléments à prendre en compte - Principe d'action

Applications pratiques

- Mise en situation du stagiaire

Evaluations théoriques et pratiques

Références réglementaires : Décret 2010-1118 du 22/09/2010 et Norme NF C 18-510

Habilitation:

Articles R4544-3 à R4544-11 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et

R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis :

Aptitude médicale, connaissance des règles élémentaires de l'électricité, compréhension du français.

Durée :

1 jour formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant :

1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.